

/nc

PS/ML/SPEC 79-6

26 Octobre 1979

SPECIFICATION POUR UNE REMORQUE ELEVATRICE  
DESTINEE AU TRANSPORT D'UNITES D'AIMANT DU PS/AA

Le soumissionnaire est invité à faire une offre pour la fourniture y compris le transport au CERN de

1 remorque élévatrice avec deux roues de rechange selon dessin A76.1080.0 et selon les caractéristiques ci-après :

<u>Dimensions</u>	<u>mm</u>
Longueur	max 2000
Largeur	1000
Hauteur, abaissée	280
Hauteur d'élévation	de 280 à 360
Vitesse de levage	~ 30 mm/min
Rayon de braquage	max 1200
Charge utile	10000 daN
Vitesse admissible	7,0 km/h

DESCRIPTION DE LA REMORQUE

- Cadre en profil d'acier soudé
- dispositif d'accrochage et timon
- partie roulante : 4 roues orientables, avec bandage caoutchouc plein en polyuréthane
- dispositif de levage : 3 vérins mécaniques de 5 tonnes entraînés par un moteur électrique à frein et avec dispositif de fin de course. Possibilité d'entraînement à main avec dispositif de sécurité coupant le courant électrique lors de la mise en place de la manivelle.

- Embrayage simple à commande mécanique
- Dispositif de freinage à main pour pouvoir bloquer la remorque à pleine charge sur une pente de 5%.
- Equipé avec 6 patins de guidage
- Prise d'alimentation électrique
- Arbre de transmission à articulation

TEMPS DE FONCTIONNEMENT APPROXIMATIF

<u>Vérins</u>	nombre de montées et descentes par heure	~ 5
	nombre d'heures par mois	10
<u>Remorque</u>	chemin parcouru par mois : environ	
	10 fois 200 mètres	
<u>Température ambiante</u>		~ 25°C à 30°C

ESSAIS DE RECEPTION AU CERN

- Essai de charge avec 25 % de surcharge :  
rouler à une vitesse de 7 km/h sur 200 mètres
- Essai de braquage avec 25 % de surcharge
- Essai de freinage avec charge 10 Tonnes sur une pente de 5%
- Essai de levage et descente avec 25% de surcharge à moteur
- Essai de levage et descente avec charge 10 tonnes à la manivelle.

GARANTIE

La fabricant doit garantir le matériel et l'exécution qui doit être conforme aux présentes spécifications. Sa responsabilité et totale, même après que les essais de réception aient été effectués.

Les vices de construction ou malfaçons non constatés au cours des essais mais seulement lors de l'utilisation au CERN doivent être réparés aux frais du fabricant. La durée de la garantie doit être d'une année à compter de la date de réception.

H. Stucki